

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 4 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-six novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Clarisse ZANN, Présidente du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025**

**PRESENTS**

<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PORT-MARLY MARLY-LE-ROI</b>	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE Clarisse ZANN, PRESIDENTE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>LE PECQ</b>	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY MARLY-LE-ROI</b>	Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** : Madame Tempez donne pouvoir à la Présidente

**Communes non représentées** : Néant

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b><u>Nombre de communes</u></b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>4</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>5</b>

## **RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2025**

**Madame CARLIER**, représentant la commune de Port-Marly, est désignée secrétaire de séance.

**La Présidente** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025
- Compte rendu des actes administratifs de la Présidente
- Modification de la grille tarifaire du Domaine de Monte Cristo
- Rapport d'orientation budgétaire 2026
- Ouverture des crédits d'investissement – exercice 2026
- Protection sociale complémentaire 2024-2029 - convention de participation santé du CIG Grande Couronne à compter du 1er janvier 2026
- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG Grande Couronne
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉSIDENTE**

**La Présidente** présente les décisions suivantes :

**Décision n° 2025-13 :**

OBJET : *Marché MC25B - Location d'un véhicule utilitaire affecté à l'agent de maintenance des bâtiments mutualisés - Signature*

*Il a été décidé d'autoriser la location d'un véhicule utilitaire 3 m<sup>3</sup> type KANGOO EXPRESS auprès de la société ADA, sise 10/14 avenue du Général Leclerc, 78230 Le Pecq – Siret n°829 468 412, pour une durée initiale d'un mois, reconductible par tacite reconduction par période de 28 jours, jusqu'à la livraison effective du véhicule acquis par le syndicat.*

*Le tarif applicable est de 888 € TTC par période de 28 jours, incluant 1 500 km. Les kilomètres supplémentaires seront facturés 0,30 € TTC/km.*

*Le véhicule sera affecté à l'agent de maintenance des bâtiments mutualisés, exclusivement pour les besoins de service.*

*La dépense correspondante sera imputée au budget du syndicat intercommunal.*

**Décision n° 2025-14 :**

OBJET : *M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre*

*Il a été décidé effectuer les virements de crédits suivants :*

Objet	Section	Dépenses	Chapitre	Nature
Caution véhicule de location agent technique	Investissement	3 000,00	27	275
Caution véhicule de location agent technique	Investissement	- 3 000,00	23	2313

**Décision n° 2025-16 :**

OBJET : *Achat de nouveaux produits destinés à la vente*

*Il a été décidé :*

- *d'acquérir et de vendre les produits mentionnés ci-dessous :*

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Tasse à café différents motifs</b>	Images d'Orient	4,05€	8€
<b>Carnet rigide</b>	Pictura	5,40€	8€
<b>Marque page origamo</b>	Pictura	3,84€	7€
<b>Mug différents motifs</b>	Cartes d'Art	5,40€	11€
<b>Memory</b>	Cartes d'Art	5,40€	11€
<b>Règles en bois différents motifs</b>	Cartes d'Art	2,34€	4,5€
<b>Plaque en pierre</b>	Eric Lenfant	15,74€	29€
<b>Boule à neige Monte-Cristo</b>	Les Éditions Lucine	9,6€	20€

- d'acquérir et de vendre les livres mentionnés ci-dessous, en accord avec le prix de vente conseillé et/ou imposé par l'éditeur :

ARTICLE	FOURNISSEUR	PUA TTC	PUV TTC
Borgia – Alexandre Dumas	Archipoche	7,16€	8,95€

**La Présidente** demande, concernant la décision n° 2025-13, si le véhicule est en commande.

**Monsieur LE BEULZE** répond que les conclusions de la mise en concurrence effectuée lui sont parvenues et ajoute que, de mémoire, le mieux disant est une Citroën Berlingo, et que ce véhicule est en stock. Il fait remarquer que cela permettra ainsi de l'avoir rapidement et de restituer celui en location.

Au sujet de la décision 2025-14, il explique que la partie amortissement sera supportée par les trois syndicats avec lesquels le Château a une convention de partenariat, en fonction de la quote-part de chacun et il ajoute que c'est le syndicat qui achète la voiture et ne l'amortit que pour sa part d'utilisation.

Sans autres remarques, le comité syndical prend acte des décisions de la Présidente.

#### MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU DOMAINE DE MONTE CRISTO

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Certains tarifs d'entrée du château de Monte-Cristo n'ont pas fait l'objet d'une augmentation depuis 2019.*

*Compte tenu des dépenses de fonctionnement croissantes, le Syndicat intercommunal doit procéder à une révision des tarifs.*

*En conséquence, il est proposé d'augmenter, dans la limite d'un euro, le prix des entrées (groupes scolaires et périscolaires) ainsi que celui de certaines activités.*

*Le comité est appelé à statuer sur ces propositions tarifaires et sur la nouvelle grille proposée en annexe*

**La Présidente** souligne qu'il y a la suppression des nuits théâtrales de Monte Cristo et des nuits théâtrales de Monte Cristo des enfants de 3 à 7 ans et des enfants de 8 ans.

**Madame LUROL** fait observer que les tarifs d'entrées scolaires n'avaient pas été augmentés depuis le passage à l'euro.

**La Présidente** souligne que les animations enfants sont passées de 10 à 12 euros, les Murder parties sont désormais à 22 €, la chasse au trésor pour les enfants de 6 ans est à 12 €. Elle cite aussi le nouveau jeu « découvertes sur plateau » pour un montant de 15 euros.

**Madame LUROL** indique qu'elle évoquera cette nouvelle activité à la fin de ce comité.

Sans autres remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire du Domaine de Monte Cristo.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

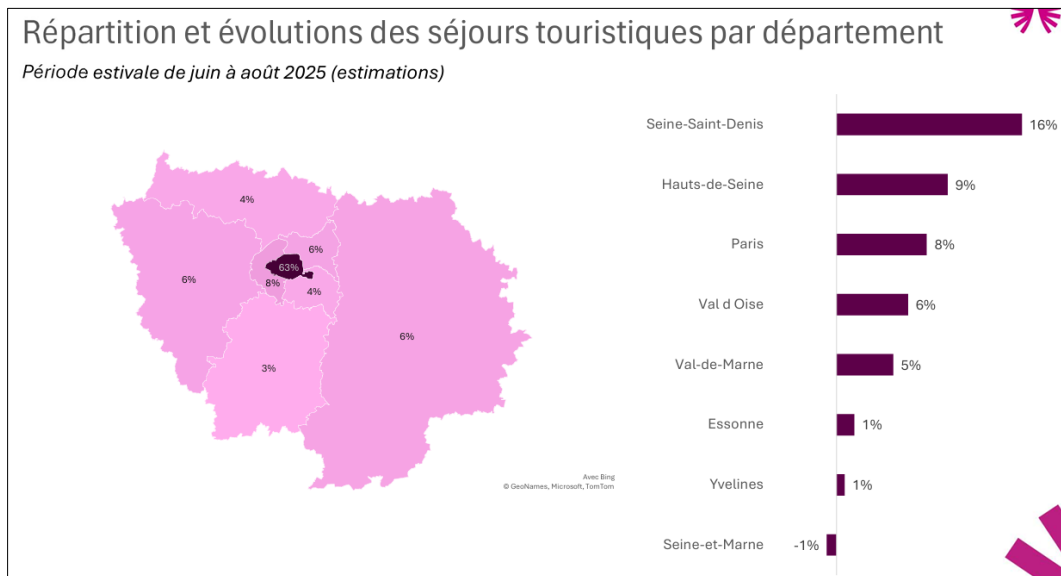
### **I. 2025 : un premier bilan touristique favorable pour l'Île-de-France**

Après la parenthèse estivale olympique de 2024, la région d'Île-de-France tire en 2025 un premier bilan prometteur de la fréquentation touristique :



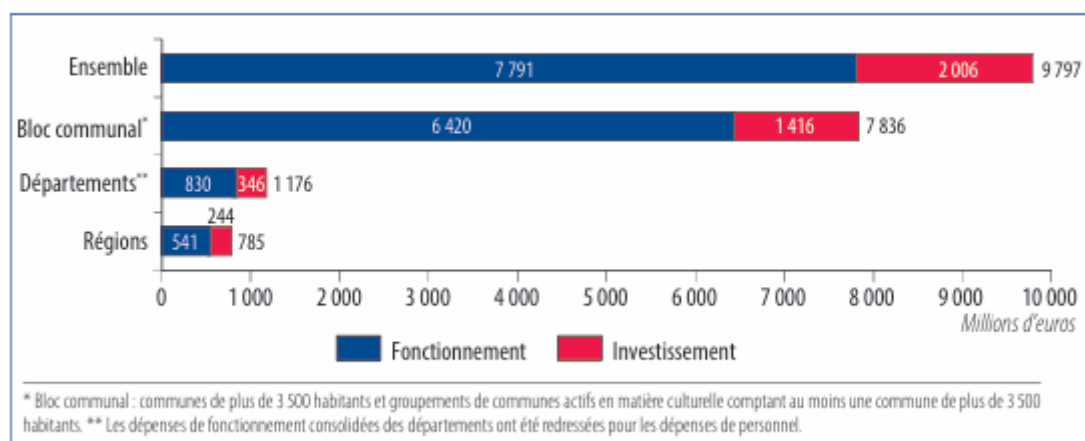
Source : [Bilan semestriel et estival à Paris Île-de-France \(août 2025\)](#)

La période estivale a été un peu moins dynamique sur les Yvelines (+1% vs 2024) que sur l'ensemble de la région :



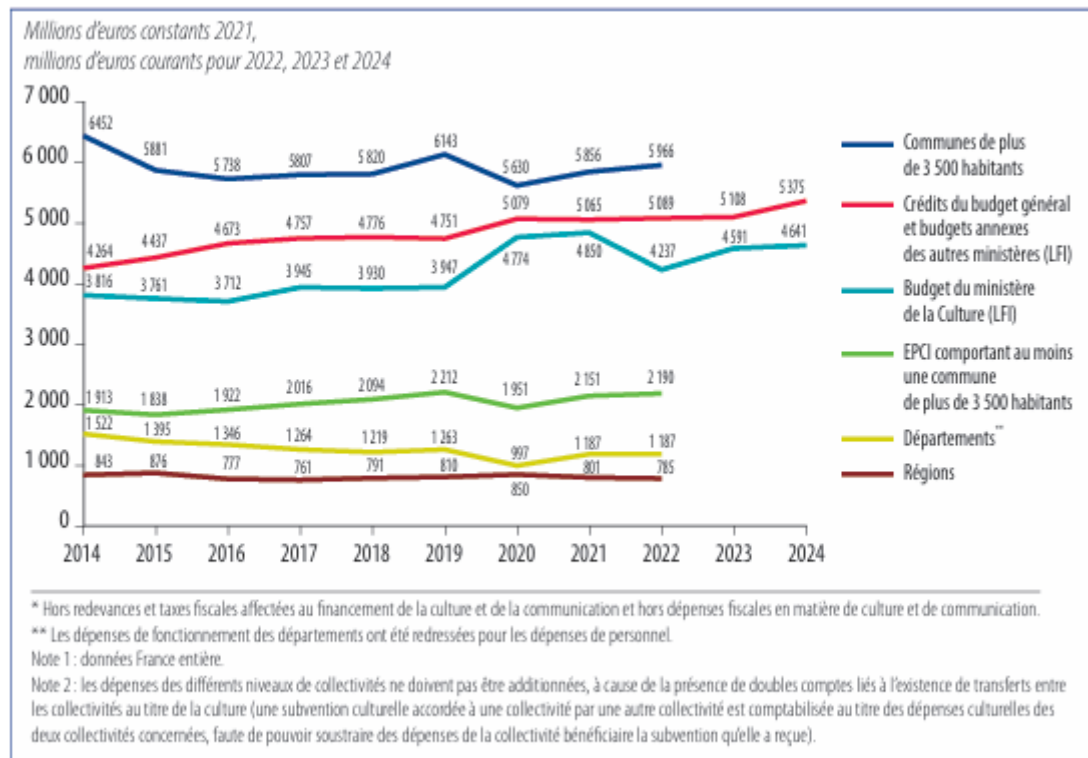
Dans son bilan publié en avril 2025, le Ministère de la Culture rappelle le poids prépondérant du bloc communal dans le financement de la culture des collectivités territoriales en France :

**Graphique 1 – Dépenses culturelles consolidées\* des collectivités territoriales en 2022**



Source : Direction générale des finances publiques ; traitements DEPS, Ministère de la Culture, 2024

**Graphique 2 – Évolution des dépenses culturelles publiques\*, 2014-2022  
(et 2023, 2024 pour l'État)**



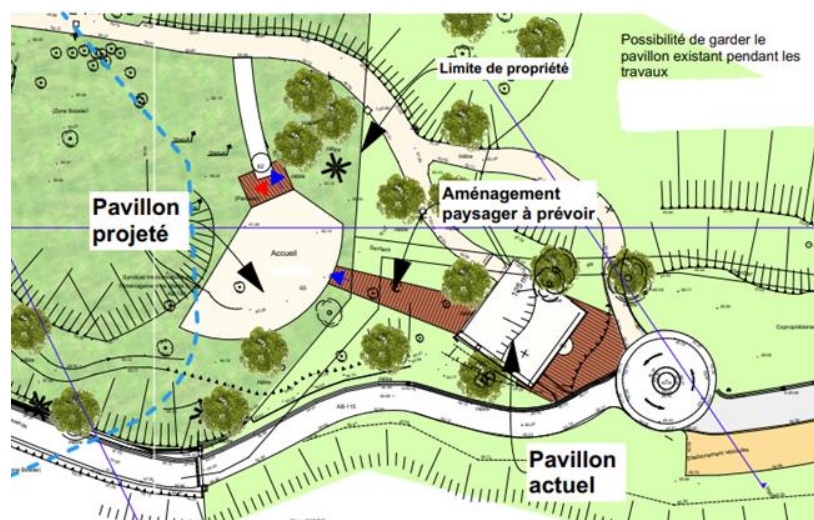
Le rapport d'orientation budgétaire 2026 s'inscrit dans un contexte optimiste et ambitieux malgré un fléchissement attendu de la fréquentation après une année 2025 record.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

## **II. Actualisation de l'avancement du projet de pavillon d'accueil**

Le projet du pavillon d'accueil date des années 90 où lors des travaux de 1994 un algéco temporaire avait été installé sur le domaine. Cette structure provisoire devait permettre la réouverture et l'accueil du public rapidement. Elle est toujours en place, et son état de vétusté ne lui permet plus de remplir ses fonctions dans des conditions convenables pour le public et le personnel travaillant sur place.

Le futur projet se situe en contrebas du pavillon actuel afin de permettre au syndicat de réaliser les travaux sur son emprise foncière. Le terrain actuel occupé par l'algéco appartient au Domaine des Grandes Terres qui l'a mis à disposition du syndicat via une convention aujourd'hui caduque et qui doit être renouvelée.



Les objectifs du programme sont : une amélioration notable de l'espace d'accueil, la création d'une salle polyvalente d'accueil de groupes (animations, réunions, conférences, comités, espace déjeuner

pour le personnel...) et un espace public convivial à concevoir (boutique, modularité des espaces, espaces extérieurs...).

Aujourd'hui, le projet a pris du retard sur le calendrier initial du fait :

- De la problématique du zonage du PLU. Celui-ci ne permettait pas la construction du pavillon d'accueil sur l'emplacement souhaité ;
- Un dossier a été élaboré pour intégrer les besoins de construction du projet comprenant des études de la faune et la flore du site ;
- Le retard pris dans l'obtention du permis de construire : le projet de l'architecte a été modifié selon les souhaits de l'architecte des Bâtiments de France, et n'a pas été accepté par la DDT du fait de problématiques autour de l'accessibilité PMR. Un nouveau dossier doit être déposé afin de modifier la présentation du projet et faciliter l'obtention du permis.

Dès obtention du permis de construire, le syndicat pourra finaliser le DCE et lancer la consultation.

- Le calendrier pour 2026 est le suivant :
  - Janvier – mars : consultation pour les marchés de travaux ;
  - Avril – juin : finalisation du projet de financement et consultation bancaire ;
  - Début des travaux estimé en octobre 2026.

Vues 3D avant et arrière du futur pavillon phase APS.



Le projet se détaille ainsi pour un total de 1,6 M€, stable par rapport au BP 2025 :

Dépenses (en k€)	
Coût de construction	1 043
Coût MOE	144
Marché de travaux	720
VRD	18
Imprévus et révisions	161
Etude construction	204
Frais annexes	107
Mobilier	60
Assurances	24
Autres (déménagement, ménage)	23
<b>TOTAL</b>	<b>1 354</b>
TVA	271
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 625</b>

Le plan de financement n'est pas encore arbitré : en 2024 et 2025, le syndicat a dépassé les inscriptions budgétaires en recettes de plus de 400 k€.

Ces recettes vont venir abonder les excédents des résultats passés repris au moment du Budget Supplémentaire et peuvent être allouées en partie à l'autofinancement du projet.

Plusieurs scénarios s'offrent au syndicat et pourront être arbitrés au moment du Budget Supplémentaire.

Le syndicat dispose de plusieurs leviers :

- Le montant à emprunter sur 20 ans ;
- Le choix de faire appel à un prestataire pour aller chercher du mécénat ;

- L'allocation d'une partie des excédents dans l'autofinancement du projet.

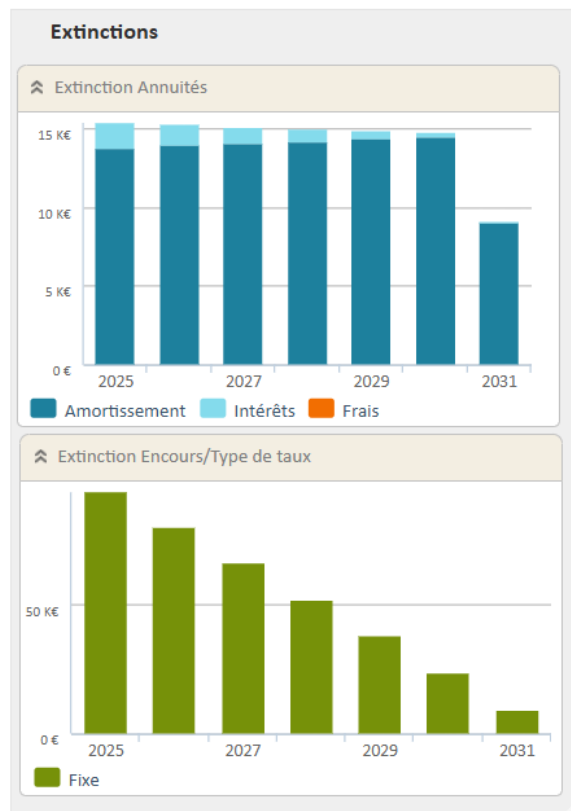
Scénario 1 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Mécénat	200
Autofinancement	385
<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>
Scénario 2 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Emprunt Long Terme - 20 ans	200
Autofinancement	385
<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>
Scénario 3 :	
Emprunt Court Terme (FCTVA)	240
Emprunt Long Terme - 20 ans	800
Emprunt Long Terme - 20 ans	200
Mécénat	200
Autofinancement	185
<b>TOTAL</b>	<b>1 625</b>

### III. Etat de la Dette

L'établissement a 2 emprunts en cours auprès du Crédit Agricole :

Mes emprunts							
Fiche	Banque	Indice	Métho. Amort.	Durée(A)	Encours	Date éch.	Tx éch.
726592	Crédit Agricole	Taux Fixe	Echéance constante	15	40 084,64	03/02/2026	1,95
833442	Crédit Agricole	Taux Fixe	Amortissement constant	15	41 379,24	19/11/2025	1,55
					<b>81 463,88</b>		

Ils s'éteindront à horizon 2031 et 2032.



Ces emprunts représentent une charge de 15 k€ par an sur le Budget du Syndicat.

Le syndicat aura besoin d'avoir recours à un emprunt long terme pour financer une partie des travaux du pavillon d'accueil.

La conjoncture actuelle va dans le sens d'une inflation européenne stabilisée autour de 2%, avec des taux directeurs inchangés de la part de la BCE. La volatilité des taux est donc modérée sur les références long terme.

Indexation	Niveaux au 31/10/2025	Min	Max
<b>Index classiques</b>			
<b>ESTR TAG-TAM ajustés</b>	ESTR : 1,921%	<b>2,00%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Euribor 3 mois</b>	2,040%	<b>2,25%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Euribor 6 mois</b>	2,138%	<b>2,25%</b>	<b>2,50%</b>
<b>Euribor 12 mois</b>	2,196%	<b>2,25%</b>	<b>2,75%</b>
<b>Livret A</b>	1,70%	<b>1,70%</b>	<b>2,20%</b>
<b>Taux fixe 15 ans</b>	3,75%	<b>3,70%</b>	<b>4,35%</b>
<b>Taux fixe 20 ans</b>	3,85%	<b>3,80%</b>	<b>4,45%</b>
<b>Taux fixe 25 ans</b>	3,90%	<b>3,85%</b>	<b>4,50%</b>

Source : Orféor « Préparer et sécuriser son budget 2026 », novembre 2025

Le montant à contracter en 2026 sera minoré de la capacité d'autofinancement affecté à l'opération de construction du pavillon d'accueil.

Les impacts financiers sur le budget du syndicat du financement long terme du pavillon d'accueil peuvent être estimés selon les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 : besoin de financement de **800 k€ sur 20 ans**, la charge d'emprunt supplémentaire à porter par le syndicat serait de +58 k€ pour un taux à 3.80 % (hypothèse basse) à +61 k€ pour un taux à 4.45% (hypothèse haute).

Montant emprunté            800  
durée                            20  
taux                              3,80%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Capital début d'exercice</b>	<b>800</b>	<b>773</b>	<b>744</b>	<b>715</b>	<b>684</b>	<b>652</b>	<b>620</b>	<b>588</b>
Amortissements du capital	27	28	30	31	32	32	32	32
Intérêts	30	29	28	27	26	26	26	26
<b>Annuités</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>	<b>58</b>
Capital restant dû fin d'exercice	773	744	715	684	652	620	588	557

Montant emprunté            800  
durée                            20  
taux                              4,45%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Capital début d'exercice</b>	<b>800</b>	<b>774</b>	<b>748</b>	<b>720</b>	<b>690</b>	<b>660</b>	<b>629</b>	<b>599</b>
Amortissements du capital	26	27	28	29	31	31	31	31
Intérêts	36	34	33	32	31	31	31	31
<b>Annuités</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>61</b>
Capital restant dû fin d'exercice	774	748	720	690	660	629	599	568

Hypothèse 2 : besoin de financement de **1 000 k€ sur 20 ans**, la charge supplémentaire serait de +72 k€ pour un taux à 3.80 % (+14 k€ vs hypothèse 1) et de +77 k€ pour un taux à 4.45 % (+16 k€ vs hypothèse 1).

Montant emprunté 1 000  
durée 20  
taux 3,80%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Capital début d'exercice</b>	<b>1 000</b>	<b>966</b>	<b>930</b>	<b>893</b>	<b>855</b>	<b>815</b>	<b>775</b>	<b>735</b>
Amortissements du capital	34	36	37	38	40	40	40	40
Intérêts	38	37	35	34	32	32	32	32
<b>Annuités</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
Capital restant dû fin d'exercice	966	930	893	855	815	775	735	696

Montant emprunté 1 000  
durée 20  
taux 4,45%

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Capital début d'exercice</b>	<b>1 000</b>	<b>968</b>	<b>934</b>	<b>900</b>	<b>863</b>	<b>825</b>	<b>787</b>	<b>749</b>
Amortissements du capital	32	33	35	37	38	38	38	38
Intérêts	45	43	42	40	38	38	38	38
<b>Annuités</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>	<b>77</b>
Capital restant dû fin d'exercice	968	934	900	863	825	787	749	710

Cette charge supplémentaire sera en partie compensée en 2031 par la fin des emprunts actuels (-15 k€).

#### **IV. Section de fonctionnement**

Retraité des écritures d'équilibre entre section et des crédits disponibles, il est proposé de présenter un budget en hausse par rapport à 2025 (+8 %) :

	CA 2024	BUDGET 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
Charges à caractère général	311	350	390	40	11%
Charges de personnel	286	364	377	13	4%
Autres charges	30	35	36	1	3%
Charges financières	2	2	2	0	0%
Amortissements	6	12	17	5	42%
<b>TOTAL Dépenses FCT</b>	<b>635</b>	<b>763</b>	<b>822</b>	<b>59</b>	<b>8%</b>
Crédits disponibles	0	219	0	-219	-100%
Virement de section	0	287	57	-230	-80%
<b>TOTAL Dépenses FCT</b>	<b>635</b>	<b>1 269</b>	<b>879</b>	<b>-171</b>	<b>-31%</b>
Attenuation de charges	4	22	23	1	5%
Produits des services	449	289	400	111	38%
Impôts et Taxes	441	449	456	7	2%
Dotations	3	0	0	0	
Autres	2	3	0	-3	-100%
<b>TOTAL Recettes FCT</b>	<b>899</b>	<b>763</b>	<b>879</b>	<b>116</b>	<b>15%</b>
Résultat Reporté	272	506	0	-506	-100%
<b>TOTAL Recettes FCT</b>	<b>1 171</b>	<b>1 269</b>	<b>879</b>	<b>-390</b>	<b>-31%</b>

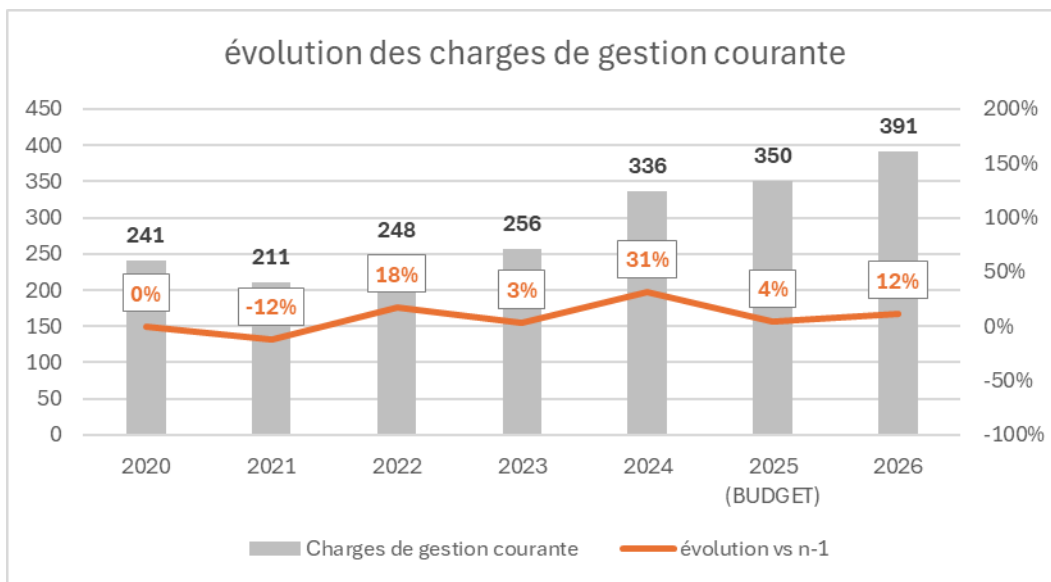
Les résultats passés seront repris au moment du BS au printemps.

L'excédent de fonctionnement devrait augmenter de plus de 200 k€ par rapport à l'excédent de l'an passé au regard des recettes réalisées en 2025.

##### 1) Les dépenses de fonctionnement

a) Chapitre 011 : Charges à caractère général (391 k€)

Il est proposé d'inscrire un budget en hausse de +41 k€ vs Budget 2025.



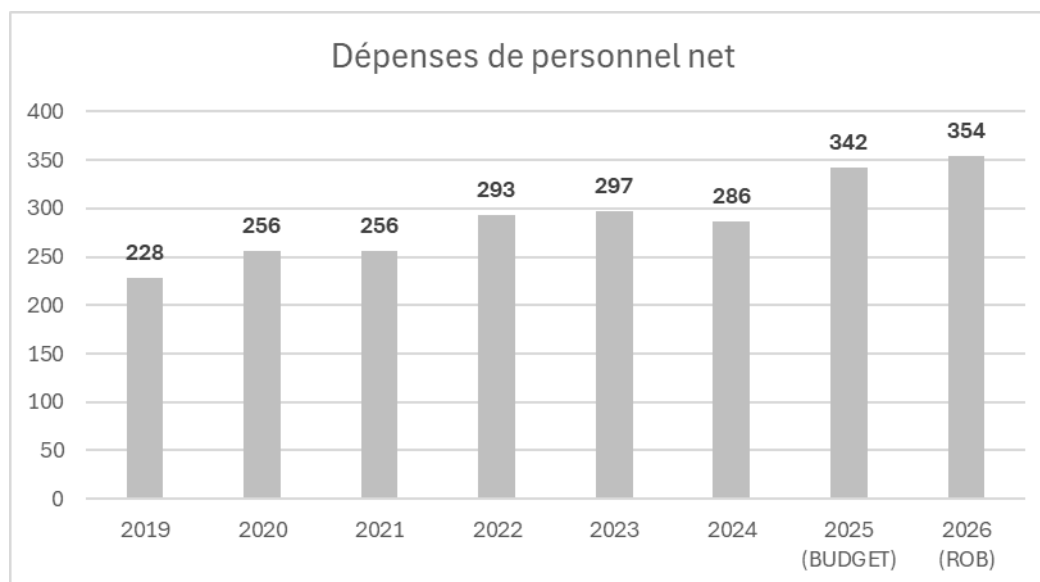
Les principales augmentations portent sur les dépenses suivantes :

- Réassort de la boutique (+20 k€), cette hausse est financée par une augmentation des recettes ;
- Accompagnement de mécénat pour le financement du pavillon d'accueil (+15 k€) ;
- Impact de l'inflation pour un budget à périmètre constant (+ 3 k€) ;
- Hausse des consommations de gaz afin d'être au plus proche du réalisé 2025 (+2 k€).

Certaines dépenses n'ont pas encore été chiffrées et pourraient être intégrées au moment du BS notamment la démoustication des bassins.

b) Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés (377 k€)

Les charges de personnel représentent 47% du total de la section de fonctionnement.



Il est proposé un budget en hausse de (+4 %) vs 2025 :

	BUDGET 2025	CNARCL +3%	GVT +2%	ROB 2026	2026 vs 2025	
Permanents et vacataires	221	7	4	232	11	5%
Unilys	63			65	2	3%
Services Centraux	55	2	1	58	3	5%
Directeur mutualisé SICGP	8			3	-5	-63%
Hausse QP (+0,5%)	0			4	4	-
Muséa	80			80	0	0%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>364</b>			<b>377</b>	<b>13</b>	<b>4%</b>
Recettes refacturations	-22			-23	-1	5%
<b>TOTAL net</b>	<b>342</b>			<b>354</b>	<b>12</b>	<b>4%</b>

Ce budget se fait à charges de personnel stables par rapport à 2025 impactées par la hausse des taux de la CNARCL (+3%) et du GVT (+2%).

Les charges du personnel permanent sont en hausse (+ 11 k€). Elles comprennent les effectifs suivants :

- Une directrice de l'établissement ;
- Un agent en charge de la régie, des plannings et de l'accueil du public ;
- Un agent en charge de la boutique ;
- Un agent technique mutualisé à hauteur de 50% avec le SIVOM et le SICGP.

Les coûts Unilys augmentent de (+2 k€). La masse salariale est maîtrisée. La quote-part du Château augmente de (+0.5 point) pour atteindre 6.5 % afin de prendre en compte la sortie du Musée des conventions de prestations non économiques, mais cette hausse est compensée par le départ du Directeur du Pôle Sport et Culture prévu au printemps 2026.

Afin de ne pas faire peser sur les syndicats membres de la convention de prestations Unilys une hausse trop importante de la masse salariale au regard des derniers arbitrages de réorganisation, le choix a été fait de geler deux postes au sein du personnel Unilys. Cela permet d'amortir le coût du positionnement en surnombre de l'agent titulaire anciennement affecté sur le poste de Directeur des Affaires Juridiques.

Ce poste est supprimé au profit d'une Direction des Finances et des Affaires Juridiques mutualisée afin de rationaliser les postes de directeurs au sein des services centraux. Cependant, en attendant la mutation dans une autre collectivité de l'agent concerné, les syndicats doivent financer auprès du CIG ce surcoût. Ce financement ne se fera pas au détriment d'une hausse des participations des syndicats membres, mais au sein des équipes support d'Unilys.

Les frais Muséa sont stables : une hausse de (+6%) des tarifs s'applique au marché en 2026, mais elle devrait pouvoir être contenue dans l'enveloppe votée de 80 k€ au regard des réalisations 2025.

#### c) Autres chapitres (55 k€)

Il s'agit notamment des indemnités des élus (10 k€), de la convention avec l'office du tourisme Saint Germain Boucles de Seine (16 k€), des licences Microsoft (5 k€), des intérêts des emprunts (2 k€), et de la dotation aux amortissements (17 k€), seul poste en hausse de (+5 k€).

La section de fonctionnement est excédentaire et peut dégager un virement de section de (+57 k€) afin de financer la section d'investissement.

Le Budget Primitif 2026 se fera sans reprise des résultats, des ajustements pourront être faits au moment du Budget Supplémentaire.

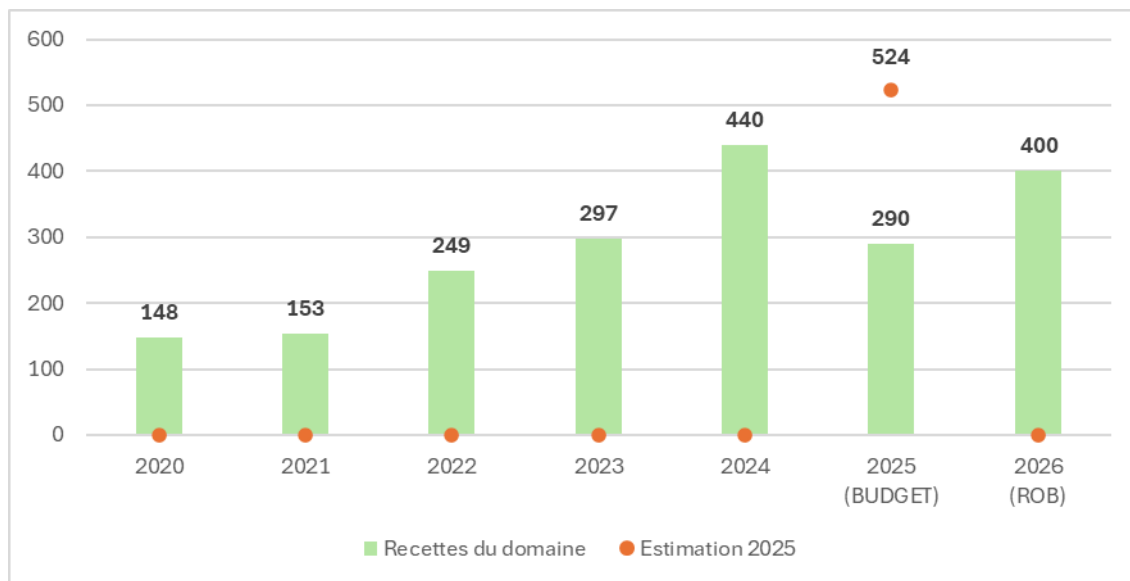
## 2) Les recettes de fonctionnement

### a) Produits des services et ventes diverses (400 k€)

Il est proposé d'inscrire des recettes ambitieuses à 400 k€. Les années 2023 et 2024 ont été soutenues par les sorties respectives des films « Les Trois Mousquetaires » et « Le Comte de Monte Cristo ». La fréquentation a été très largement portée par cet intérêt du public pour Dumas.

L'année 2025 s'est révélée être à nouveau exceptionnelle avec un atterrissage estimé à 524 k€.

Le léger fléchissement de la fréquentation perçu depuis septembre pourrait continuer en 2026 : c'est pourquoi il est proposé de rester ambitieux, mais prudent sur les inscriptions 2026 à ce stade du Budget.



Depuis 2025, le syndicat ne perçoit plus de redevance de la part de la Clinique de l'Europe pour l'occupation du parking. Cette perte de (-15 k€) a été compensée par une hausse des recettes sur la billetterie et la boutique.

#### b) La participation des communes

Trois scénarios peuvent être retenus dans le cadre du ROB 2026.

1re hypothèse : une participation des communes stable par rapport à l'an dernier à 449 k€ :

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	17 059	197 295,04 €	- €	193 624,36 €	11,57 €
Le Pecq	16 132	186 573,86 €	- €	183 504,89 €	11,57 €
Port-Marly	5 637	65 194,45 €	- €	64 427,62 €	11,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 828</b>	<b>449 063,35 €</b>	<b>- €</b>	<b>441 556,88 €</b>	<b>11,57 €</b>

Les communes ont fait le choix de fiscaliser 100% de leur budget pour le syndicat.

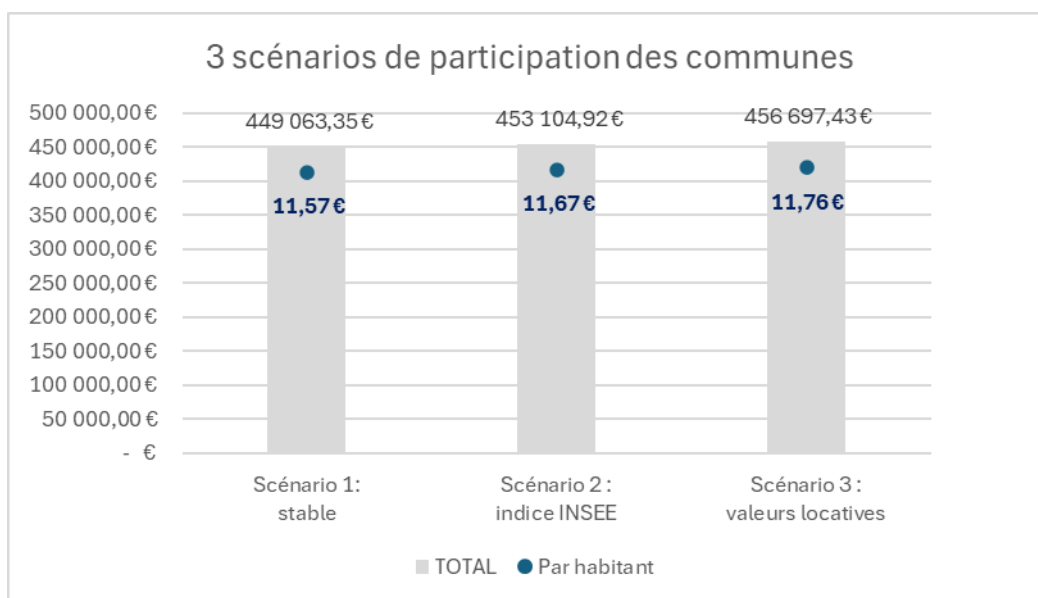
2e hypothèse : une participation des communes indexée sur l'inflation INSEE de +0.9 % soit une hausse de +4 k€ vs 2025 :

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	17 059	199 070,69 €	- €	199 070,69 €	11,67 €
Le Pecq	16 132	188 253,03 €	- €	188 253,03 €	11,67 €
Port-Marly	5 637	65 781,20 €	- €	65 781,20 €	11,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 828</b>	<b>453 104,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>453 104,92 €</b>	<b>11,67 €</b>

3e hypothèse : une participation des communes indexée sur la hausse des valeurs cadastrales, comme pour la taxe foncière, soit une hausse de +1.7 % et de +8 k€ vs 2025 :

Cette position avait été retenue lors des BP 2023, 2024 et 2025.

Communes	Population en vigueur	Participation 2026	Part budgétisée	Part fiscalisée	Part par habitant
Marly-le-Roi	17 059	200 649,05 €	- €	200 649,05 €	11,76 €
Le Pecq	16 132	189 745,62 €	- €	189 745,62 €	11,76 €
Port-Marly	5 637	66 302,76 €	- €	66 302,76 €	11,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 828</b>	<b>456 697,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>456 697,43 €</b>	<b>11,76 €</b>



⇒ Soit un total pour la section de fonctionnement estimé à **879 k€** si la participation des communes suit la hausse des valeurs cadastrales. Le virement de section et l'emprunt d'équilibre seront ajustés selon le choix de scénario de la participation des communes.

Dans l'attente de la reprise des excédents passés, la section de fonctionnement est à l'équilibre.

## V. Section d'investissement

Il est proposé d'inscrire en section d'investissement les crédits suivants :

	CA 2024	BUDGET 2025	ROB 2026	2025 vs 2024	
Remboursement Capital	14	14	14	0	0%
Pavillon d'Accueil	18	1 552	1 534	-18	-1%
Enveloppe investissement	25	56	87	31	55%
<b>TOTAL Dépenses INVST</b>	<b>57</b>	<b>1 622</b>	<b>1 635</b>	<b>13</b>	<b>1%</b>
Déficit passé	37	0	0	0	
Crédits disponibles	0	147	0	-147	-100%
<b>TOTAL Dépenses INVST</b>	<b>94</b>	<b>1 769</b>	<b>1 635</b>	<b>-134</b>	<b>-8%</b>

FCTVA	8	8	6	-2	-25%
Amortissements	6	12	17	5	42%
Emprunt d'équilibre	0	1 380	1 555	175	13%
<b>TOTAL Recettes INVST</b>	<b>14</b>	<b>1 400</b>	<b>1 578</b>	<b>178</b>	<b>13%</b>
Affectation résultat	133	30	0	-30	-100%
Excédents passés	0	52	0	-52	-100%
Virement de section	0	287	57	-230	-80%
<b>TOTAL Recettes INVST</b>	<b>147</b>	<b>1 769</b>	<b>1 635</b>	<b>-134</b>	<b>-8%</b>

### 1) Les dépenses d'investissement

#### a) Pavillon d'accueil (1 534 k€)

Il est proposé d'inscrire la totalité du projet du pavillon d'accueil estimé à 1 625 k€ retraité des dépenses passées :

Dépenses 2023	42
Dépenses 2024	18
Dépenses 2025	31
Inscription BP 2026	1 534
<b>TOTAL des crédits mandatés ou inscrits</b>	<b>1 625</b>

Soit un total au Budget 2026 de 1 534 k€.

*b) Remboursement des emprunts (14 k€)*

*Le remboursement du capital des emprunts à long terme s'élève à 14 k€ pour l'année 2026. Il s'agit d'emprunts souscrits en 2015 et 2016 pour les travaux de restauration du Château de Monte-Cristo et du Château d'If (dernière annuité en 2031 et 2032).*

*Ce montant sera revu à la hausse au moment du BS si le Château souscrit à un emprunt pour financer les travaux du pavillon d'accueil.*

*c) Autres dépenses d'investissement (87 k€)*

*Il est proposé d'inscrire une enveloppe stable par rapport à l'an dernier à (57 k€) pour le renouvellement du matériel et l'entretien du Château : travaux pour résoudre les infiltrations dans les toilettes ouvertes au public et dans le pavillon de gardien (en cours de chiffrage), achat de rideaux, achat de petit matériel informatique, achat de mobiliers (bancs, transats pour le public).*

*A cette enveloppe, il est proposé d'ajouter l'achat d'un véhicule utilitaire pour l'agent technique mutualisé (30 k€) : l'amortissement du véhicule sera intégré aux coûts de refacturation de l'agent aux autres syndicats mutualisés qui financeront ainsi pour moitié cet investissement.*

*Certains projets doivent encore être affinés et pourraient venir augmenter cette première enveloppe notamment les travaux de maçonnerie sur le mur extérieur.*

*Ces projets pourront être chiffrés et arbitrés au moment du BS avec les nouveaux élus.*

2) Les recettes d'investissement

*a) Mobilisation de l'emprunt*

*Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt dit d'équilibre sera inscrit pour équilibrer la section d'investissement.*

*Au moment du BS, cet emprunt sera revu à la baisse en fonction du choix de scénario de financement du pavillon d'accueil.*

*b) Les autres recettes d'investissement (23 k€)*

*Le FCTVA est évalué à 6 k€. L'amortissement des immobilisations vient en complément des recettes d'investissement (17 k€).*

⇒ *Soit un total pour la section d'investissement estimé à **1 635 k€**.*

*Il est proposé aux membres du comité syndical de se prononcer sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.*

**La Présidente** signale que des échanges ont eu lieu aujourd'hui même concernant l'obtention du permis de construire du pavillon d'accueil.

**Madame CARLIER** demande confirmation que le permis n'a toujours pas été délivré.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme, mais précise qu'un process écrit, que le syndicat devra suivre, est enfin disponible pour obtenir l'accord de ce permis.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer qu'il n'a pas été tenu compte de sa remarque concernant le terrain sur lequel se situe le Château. Il ajoute que si le travail avait été fait en la prenant en considération, il n'y aurait pas eu de problèmes avec l'accès qui se trouve au Château.

**Madame CARLIER** informe les élus que la réponse pour le zonage du PLU de Port-Marly a été donnée.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme et souligne que le dossier a débuté par cela. Il souhaite informer les élus qu'il a obtenu le contact du notaire, maître Vincent LABORDE-DUPERE et qu'il a évoqué le dossier avec lui. Il propose aux élus de donner des dates de leurs disponibilités s'ils souhaitent le rencontrer afin de traiter la problématique du lien avec l'Union des Syndicats des Grandes Terres (USGT).

**Monsieur AMADEI** confirme que le Château occupant les lieux depuis plus de trente ans, ceux-ci deviennent possiblement sa propriété.

**Monsieur LE BEULZE** répond que le notaire déconseille de mettre cela en avant, car il y a des limites à la propriété et que le mieux serait que le Château se porte acquéreur.

**La Présidente** fait observer que le Domaine des Grandes Terres ne sera sans doute pas contre le fait que le Château achète la parcelle.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer que cet aspect est important, car il s'agit de la discussion du ROB.

**La Présidente** reprend le ROB et indique que le projet pour le pavillon d'accueil est toujours maintenu au même montant de 1 625 k€.

Elle évoque les trois scénarios du plan de financement et fait observer que, dans le deuxième, le mécénat est remplacé par un emprunt de 200 k€ sur 20 ans et que, dans le troisième, l'autofinancement est plus faible, car il est reporté.

**Monsieur LE BEULZE** souligne, concernant la section de fonctionnement, que l'essentiel de la modification vient du fait que le budget est voté sans la reprise anticipée des résultats afin de pouvoir l'approuver avant la fin du mandat.

**La Présidente** reprend les chiffres du ROB.

Concernant les coûts Unilys, elle indique qu'ils augmentent de 2k€ alors qu'au départ c'était de 10 k€ et que l'impact a été allégé.

Elle fait remarquer que le montant de 400 k€ pour les Produits des services et ventes diverses dans le chapitre des recettes de fonctionnement est prudent.

**Monsieur AMADEI** fait toutefois remarquer qu'il est supérieur de 100 k€, au niveau budgétaire, que ce qui a été fait les années précédentes. Il précise que sur les années précédentes, il s'agit du compte administratif, donc ce qui a été réalisé, alors qu'ici est indiqué le budget de 2025 à 2026 et que le résultat sera encore supérieur.

**Monsieur LE BEULZE** fait observer que le budget primitif est monté avec une capacité d'autofinancement de 57 k€. Il précise qu'au-delà de l'aspect d'aubaine sur la fréquentation actuelle très élevée qui est très utile pour le financement du futur pavillon, il y a une structure budgétaire qui reste saine aujourd'hui.

**La Présidente** poursuit l'évocation du ROB.

**Monsieur AMADEI** souligne qu'il a été très compliqué de convaincre les élus de l'époque pour mettre des places des parking à disposition qui auraient pu servir pour le Château en cas de besoin.

**Madame LUROL** le confirme et ajoute que, pour que tout soit clair, il a été nécessaire de tout inscrire dans une convention afin d'éviter un étalement éventuel, même si un médecin a continué à le faire malgré ses signalements.

**La Présidente** demande si la fréquentation en a souffert.

**Madame LUROL** répond par la négative, car ce stationnement n'est pas permanent, mais en alternance et que, sur la centaine de médecins, seule une vingtaine de places étaient toujours occupées.

**La Présidente** reprend ses explications avec la participation des communes.

Elle indique que les nouveaux résultats concernant la population seront disponibles à partir du 18 décembre.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que ces chiffres sont pour l'année prochaine.

**La Présidente** demande quelle hypothèse est choisie par les élus.

**Madame CARLIER** répond qu'elle n'a pas encore évoqué le sujet avec Madame TEMPEZ, mais estime qu'il faut continuer comme précédemment.

**Monsieur AMADEI** précise qu'il ne faut pas changer de stratégie d'évolution.

**La Présidente** indique qu'elle est favorable à l'hypothèse 3 qui se pratique depuis plusieurs années.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que, pour l'habitant, il n'y a pas d'augmentation du taux, le pourcentage restera le même. Par ailleurs, il indique que le syndicat a des charges de remboursement d'annuités d'emprunts à venir qui seront entre 60 et 70 k€ et que les 8 k€ seront utiles.

**Les élus** confirment ce choix.

**La Présidente** reprend la présentation du ROB.

**Monsieur LE BEULZE** précise que, dans le tableau de la section d'investissement, il n'y a qu'un virement de l'excédent de fonctionnement de 57 k€ et précise que 400 k€ seront réintroduits via le budget supplémentaire.

**La Présidente** continue avec l'inscription au BP 2026 de 1 534 k€ dans les dépenses d'investissement – pavillon d'accueil.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer que cette somme ne sera pas consommée, car, même si les travaux commencent, leur coût sera très largement inférieur à 1 534 k€.

**Madame LUROL** indique suite au questionnement de la Présidente, que, chaque année, un banc en bois se casse alors qu'ils sont faits pour l'extérieur. Elle précise qu'il conviendra d'en prévoir deux pour l'année prochaine. Concernant les chiliennes, elle indique qu'elles sont stockées à la cave et sont sorties quand il fait beau ou lors de manifestations. Elle souligne que ces transats sont fragiles, car souvent malmenées par les visiteurs et que cette année plusieurs ont été cassées.

**Monsieur AMADEI** évoque la responsabilité, car cela peut provoquer des accidents, notamment des dommages aux mains.

**La Présidente** poursuit ses propos sur le ROB.

**Monsieur AMADEI** demande des précisions sur l'amortissement du véhicule.

**Monsieur LE BEULZE** explique qu'il est repris par les autres syndicats, non pas en amortissement direct, mais que c'est le Château qui leur facture la contre-valeur de l'amortissement en fonction de leur quote-part.

**Monsieur AMADEI** demande si c'est bien le syndicat Monte Cristo qui amortit.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme. Il demande aux élus s'ils sont d'accord pour passer une commande maintenant, sachant que le véhicule ne sera livré qu'en 2026. Il explique que cela pourra être engagé comptablement en 2026 pour ne pas perdre un mois. Il reformule son explication et précise que c'est Monte Cristo qui achète et qui amortit et que, dans les coûts refacturés, il y a la partie fonctionnement, ressources humaines et la quote-part d'amortissement du véhicule.

**La Présidente** poursuit son exposé.

**Madame LUROL** indique qu'il faut aussi prévoir le changement de la chaudière qui vient d'être réparée, mais qui est en fin de vie d'après le fournisseur, remplacement qui aura aussi un coût.

**Monsieur LE BEULZE** informe les élus que des recherches de devis sont en cours et indique que le montant serait d'environ 65 k€ avec main d'œuvre.

**Madame LUROL** évoque également le problème de l'évacuation des eaux usées et confirme que celles-ci partent en épandage sur le terrain comme cela existait à l'époque.

**Monsieur LE BEULZE** insiste sur le fait que ce problème, qui existe depuis plusieurs années, doit être définitivement réglé en faisant un branchement sur les circuits normaux d'évacuation. Il fait observer que le coût sera important.

**Madame LUROL** annonce qu'une entreprise est venue cette semaine et qu'elle attend le devis. Par ailleurs, elle informe les élus qu'elle a reçu ce jour le devis pour le mur, tout en ajoutant que ces travaux ne sont pas du ressort financier du Château, mais à la charge des assurances. Elle explique que deux véhicules à six mois d'intervalle ont percuté le trottoir et ensuite se sont encastrés dans le mur. Elle ajoute que les arbres ont empêché les voitures de basculer dans la pente.

**Monsieur LE BEULZE** précise que l'assurance a validé le devis pour la première dégradation et que le deuxième est en cours d'expertise.

**Madame LUROL** fait remarquer que ce dossier est compliqué, car, pour que les ouvriers puissent travailler, il sera nécessaire d'arrêter la circulation d'autant que les ouvriers récupèrent les pierres avec un engin spécial. Elle souligne qu'en conséquence, les travaux vont durer longtemps, car il y a douze mètres d'un côté et dix mètres de l'autre.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme d'autant que ce mur est en merlon.

**Monsieur AMADEI** demande si c'est une reconstruction à l'identique.

**Madame LUROL** répond que c'est obligatoire, car le mur fait partie du classement "monument historique" même si le mur date des années 1970 et n'est pas à proprement parlé "historique" comme le reste de la propriété. Elle précise qu'un courrier a été adressé à Monsieur NOBLANC, architecte des bâtiments de France, pour connaître son avis, qu'il n'a pas encore renvoyé. Elle ajoute que l'experte de l'assurance a donné son accord pour la première tranche de travaux, mais sous réserve de l'accord de l'ABF.

**Monsieur AMADEI** confirme que ce mur appartient au paysage du château qui est lui-même classé, et, en conséquence, étant dans la zone de protection du château, il doit être reconstruit à l'identique. Il rappelle que le département avait alerté l'établissement, car le mur, servant à la fois de clôture et de support à la chaussée, bougeait, sous-entendant que le Château devait faire le nécessaire. Il explique que la petite rue d'origine a été élargie au moment de l'installation de l'échange de la pompe et que c'est le département qui a construit le mur des deux côtés, même si celui-ci ne peut pas en retrouver trace.

**Madame LUROL** fait remarquer que le département n'est jamais revenu vers le Château sur ce sujet.

**Madame CARLIER** indique qu'il serait opportun de demander des protections du mur si de nouveaux accidents se produisaient.

**Madame LUROL** est d'accord avec Madame Carlier et précise que des ralentisseurs sur la route seraient également souhaitables.

**Monsieur AMADEI** souligne que la construction de ralentisseurs, type dos d'âne, est impossible, car la route n'est pas plate. De plus, si une glissière était installée, le bus ne pourrait plus circuler. Il en conclut qu'il n'y a pas de solutions.

**Une élue** évoque le panneau de circulation interdit de rouler à plus de 50 km/h, alors qu'au Pecq et à Marly il est interdit de rouler à plus de 30km/h. Elle précise également que les travaux devront se faire entre 9h et 16h, car s'ils avaient lieu avant ou après, la circulation serait extrêmement compliquée.

**La Présidente** reprend les chiffres du ROB.

Sans autres questions, le comité syndical prend acte de la tenue du débat et approuve, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2026.

## OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2026

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est prévu à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'exécutif puisse, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser.*

*Aussi, pour permettre le paiement de dépenses d'investissement qui pourraient survenir avant le vote du budget, il est proposé au comité d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.*

*Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.*

Sans remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'ouverture des crédits d'investissement – Exercice 2026.

**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2024-2029 - CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ DU CIG GRANDE COURONNE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le SI pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo participe, depuis 2019, à la couverture santé de ses agents, via le contrat-cadre du CIG grande couronne. Ce contrat collectif a pour objectif, depuis sa mise en place, de permettre à un maximum d'agent d'obtenir une couverture santé à un tarif attractif et sans condition d'adhésion (pas de limite d'âge ni de questionnaire de santé).*

*Depuis la mise en place de ce contrat, en 2019, la législation en matière de protection sociale complémentaire dans le secteur public a évolué.*

*Sa réforme, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux, mais elle porte également des enjeux majeurs pour faire de la protection sociale complémentaire un levier à la disposition des employeurs. En effet, cette thématique est devenue centrale dans un contexte difficile lié aux problématiques RH et, notamment, en matière de recrutement et de fidélisation des agents.*

*Dans le cadre de cette réforme, la participation financière minimale de l'employeur devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et ne peut être inférieure à 50 % du montant de référence, fixé à 30 euros, soit un montant **plancher de 15 euros par mois et par agent**.*

*La participation financière peut aller au-delà des montants planchers fixés, tout en ne dépassant pas le montant total de la cotisation de l'agent.*

*Cette participation concerne l'ensemble des agents de la collectivité, recrutés sur emplois permanents (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou de droit privé).*

*Il appartient donc à chaque organe délibérant de fixer le montant de la participation qu'il souhaite octroyer à ses agents.*

*Depuis 2019, la participation au risque santé pour les agents du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo est de 20€ par agent, auxquels s'ajoutent 10€ par ayant droit à charge.*

*Il est proposé de moduler cette participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour porter la participation du Syndicat à :*

- 25€ par agent
- 12€ par ayant droit à charge

*Le comité est appelé à statuer sur cette proposition.*

**Monsieur LE BEULZE** souligne que l'augmentation vient pratiquement compenser la hausse de cotisation induite par le nouveau contrat de groupe.

**La Présidente** souligne qu'effectivement les tarifs des mutuelles ont bien augmenté.

**Monsieur AMADEI**, quant à lui, n'est pas choqué de passer de 20 € en 2019 à 25 € cinq ans après.

**La Présidente** demande aux élus s'ils souhaiteraient augmenter cette participation.

**Monsieur AMADEI** répond qu'il ne le souhaite pas, car passer de 20€ à 25€ correspond à une augmentation de 20 %, soit légèrement au-dessus de l'inflation. Il fait observer que le plancher est de 15 € et que proposer à 25 € est tout à fait correct.

Sans autres observations, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la protection sociale complémentaire 2024-2029 - convention de participation santé du CIG Grande Couronne à compter du 1er janvier 2026.

**RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2027-2030 DU CIG GRANDE COURONNE**

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 autorise les centres de gestion à souscrire pour le compte des collectivités qui le souhaitent un contrat d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés à l'absentéisme de leurs agents dans le cadre de leurs obligations législatives et réglementaires (décès, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, CITIS, maternité...).*

*En 1992, le Conseil d'Administration a pris la décision de créer un contrat-groupe et de le soumettre périodiquement à une mise en concurrence, conformément à la réglementation relative à la Commande Publique. Ce contrat présente l'intérêt d'une mutualisation des risques et garantit aux prestataires d'assurance un « portefeuille clients » pertinent.*

*L'échéance du dixième contrat groupe est fixée au 31 décembre 2026. L'actuel contrat compte à ce jour 639 collectivités adhérentes, soit plus de 44 000 agents CNRACL et plus de 2 000 agents IRCANTEC couverts.*

*En plus de garantir une procédure juridiquement sécurisée, donner mandat au CIG permet à la collectivité d'accéder à une solution assurantielle « clef en main » et pérenne. En effet, l'expérience dans la passation des marchés publics et l'expertise du CIG dans le pilotage financier étroit des derniers contrats groupe, ont permis de conserver les taux de cotisation sur la durée du marché. Aucune collectivité membre du contrat-groupe n'a vu, au cours des huit dernières années son taux de cotisation augmenter pour cause de sinistralité dégradée. Cette absence de révision technique des taux a été possible grâce au jeu de la mutualisation et au lissage du risque sur l'ensemble des collectivités adhérentes.*

*Enfin, à l'appui de la prestation assurantielle, le CIG veille à ce que le prestataire propose, en complément de la garantie, des services associés permettant aux collectivités de piloter et de maîtriser l'absentéisme (expertise, soutien psychologique, formations...).*

*Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo, soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances, peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission, alors confiée au CIG, doit être officialisée par une délibération, permettant à l'établissement public d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.*

### **Présentation de la procédure :**

*La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux garanties : une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC et une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.*

*Le syndicat intercommunal garde le choix de souscrire l'une ou l'autre des garanties, ou les deux.*

*S'agissant des garanties pour les agents relevant CNRACL :*

- une tranche ferme pour les collectivités de 30 agents CNRACL ou moins ;*
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de 31 agents CNRACL ou plus ;*

*La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).*

*Les taux de cotisation obtenus seront présentés au Syndicat Intercommunal Monte Cristo avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter, bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.*

*Le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte Cristo, adhérent au contrat groupe en cours, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, confirme son intérêt de rallier la procédure engagée par le C.I.G.*

*Le comité est appelé à statuer sur cette proposition.*

**La Présidente** explique qu'il s'agit de demander aux élus leur autorisation pour que le syndicat s'allie à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire.

**Monsieur LE BEULZE** précise qu'ensuite, sur la base des offres, les élus choisiront le niveau de garantie retenu pour le syndicat.

**Madame CARLIER** souhaite connaître les risques financiers liés à l'absentéisme.

**Monsieur AMADEI** répond que, lorsqu'un agent communal est malade, c'est le syndicat qui paie. Il précise qu'avec ce contrat un pourcentage est remboursé au Château. Il ajoute que c'est un risque statistique de personnes malades qui continuent à être payées par la collectivité pendant leur maladie.

**Monsieur LE BEULZE** souligne que le risque financier est bien pire dans le cas d'un agent en longue maladie. Il indique qu'à Unilys, sur 60 collaborateurs, il y a forcément des personnels absents longtemps pour maladie et cite notamment cinq cancers déclarés sur la structure qui nécessitent de longues prises en charge. Il précise que ces dispositions s'appliquent également pour les accidents du travail. Il signale qu'il sera proposé plusieurs durées de couverture.

Sans autres questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG Grande Couronne.

## QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur LE BEULZE** revient sur le rendez-vous avec le notaire et demande quelles sont les préférences des élus. Il fait remarquer que cela ne se règlera qu'avec le prochain conseil syndical de l'ASL au mois de novembre 2026 et il ajoute que, sur la base de la stratégie des élus, plus le temps s'écoule et mieux c'est. Il souligne qu'un rendez-vous un jeudi en début d'année est une bonne date.

**Monsieur AMADEI** demande si c'est le notaire du syndicat.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme et ajoute que l'autre partie aura son propre notaire. Il souligne qu'au début des tractations, les membres de l'USGT souhaitaient procéder avec une simple signature du président et qu'ils ont présenté ce projet à leur notaire qui a répondu que ce n'était pas une bonne solution. Il fait observer qu'il faut donc repartir de zéro. Il précise que, n'ayant jamais été officiellement informé de cela, le syndicat a décidé de reprendre la main sur ce sujet, car les travaux vont démarrer un jour ou l'autre et il se félicite que la phase de discussion soit entamée.

**Monsieur AMADEI** fait part de son incompréhension sur la passivité de l'USGT, car des travaux de génie civil vont être effectués chez eux. Il ajoute que, si cette situation ne se débloque pas, cela permettra au syndicat de faire passer de façon beaucoup plus honnête le projet auprès de la direction des équipements, en signifiant que seuls les travaux dans la propriété du Château seront effectués. Il souligne que le syndicat a agi comme s'il était propriétaire de tout alors que, normalement, le Château est supposé avoir un chemin, que ni Port-Marly ni Marly-le-Roi n'ont entretenu puisqu'il est limitrophe. Il fait remarquer que normalement le problème d'accessibilité ne se pose pas.

**Monsieur LE BEULZE** indique qu'il ne sait pas si les terres ont été remodelées et fait remarquer qu'aujourd'hui, ce chemin est plutôt un peu dans la pente.

**Monsieur AMADEI** répond que cela n'a pas d'importance, car le Château n'est pas responsable du chemin qui devrait exister. Il explique que ce chemin figure sur tous les plans, mais qu'il n'existe plus in situ, alors qu'il est toujours dans le cadastre. Il précise qu'il est le prolongement du chemin communal des Montferrands qui passe, normalement, devant le prochain pavillon d'accueil. A ce titre, il souligne qu'il serait peut-être opportun de demander que l'architecte réfléchisse à la façon par laquelle le Château pourrait le reprendre.

**Monsieur AMADEI** souhaite savoir, dans l'hypothèse où les Grandes Terres refusent d'effectuer les travaux de leur côté, quelle solution s'offre au Château.

**La Présidente** demande s'il y a déjà eu une convention à ce sujet.

**Madame LUROL** répond par l'affirmative, mais qu'elle n'était que pour un an.

**Madame LUROL** informe les élus des chiffres et des événements au Château.

Elle annonce que 58 873 visiteurs sont venus à fin novembre, mais que la fréquentation de décembre diminue fortement. Elle rappelle que l'année dernière le total des visiteurs était de 52 007, et que la fréquentation a été en hausse à partir de juillet 2024 après la sortie du film du *Comte de Monte Cristo*. Elle indique aussi que les visiteurs étaient 33 380 en 2023.

Elle précise que le film « le général Dumas » va sortir en 2027 et qu'en 2026 la comédie musicale « la légende de Monte-Cristo » va débiter au Dôme à Paris à partir de fin janvier. Elle ajoute que celle-ci va bénéficier d'une campagne publicitaire assez importante. Elle informe les élus que le chanteur principal et le chorégraphe sont venus au Château pour prendre des photographies. Elle précise que le chorégraphe est mondialement connu, car il a travaillé notamment avec Madonna et Katy Perry. Elle ajoute qu'il a répondu à une interview d'un organe de presse à Monte Cristo et qu'il a fait une séance photo avec Lacoste comme sponsor et que le premier étage du Château était transformé en

salle de maquillage. Elle indique également que le chanteur a fait un clip, disponible sur Internet, dans lequel il chante devant le Château. Elle se félicite de ces événements qui vont encore faire parler du Château.

Elle poursuit en évoquant le système d'audioguide téléchargeable à l'entrée qui a été mis en place. Elle annonce qu'il y a eu presque 10 000 téléchargements et que la note du public atteint 4,8 sur 5. Elle ajoute que celle-ci n'est pas de 5 simplement à cause de la traduction en chinois qui n'est pas excellente. Elle rappelle que l'audioguide est disponible en français, anglais, espagnol, italien, néerlandais, japonais, chinois, russe et allemand.

Elle indique que les commentaires sont aussi excellents pour l'expérience immersive à 360° et qu'il a été décidé de renouveler le contrat, car le prestataire a fait une proposition très intéressante sur deux ans. Elle ajoute que le coût de la maintenance est très faible.

Elle annonce la mise en place d'un système de réservation en ligne pour les Murder parties, pour les animations enfants et pour les Escape games. Elle précise que la décision d'une réservation en ligne est toujours à l'étude concernant les visites guidées, car, si un guide ne vient pas, il faut pouvoir s'occuper des trente personnes qui ont réservé. Elle fait remarquer que ce système permet de garantir la venue des visiteurs qui ont payé en ligne.

Elle informe les élus que les animations enfants ont bien fonctionné avec la venue de 43 enfants au total, tout comme la chasse au trésor pour tous qui a attiré 60 personnes, soit le même nombre que l'an dernier. Elle ajoute que 1 084 personnes sont venues pour le Salon du livre jeunesse.

Elle évoque l'exposition Anne-Douce MARLAT que le public a trouvée très belle et que les équipes commencent à démonter.

Elle annonce que la sous-préfète vient le 18 décembre à 9h30.

Elle poursuit avec les actualités de la saison prochaine, durant laquelle les animations qui fonctionnent bien vont se poursuivre, à savoir les visites guidées et théâtralisées, les Murder parties et la chasse au trésor pour tous. Elle annonce cependant que les Escape games vont être supprimés, car ils ne fonctionnent pas tellement et que le coût des prestations est de plus en plus élevé. Elle fait observer que c'est une aventure proposée depuis environ cinq ans et qui a réjoui les participants. Elle précise que le scénario a été écrit spécialement pour le Château, que la création a déjà été payée et que cette activité pourrait éventuellement être reprogrammée dans quelques années.

Elle annonce que trois expositions sont prévues l'an prochain, à savoir une exposition, déjà évoquée lors de précédents comités, en hommage à Alain DECAUX ; une exposition des sculptures figuratives de Céline SENLIS et une exposition des peintures du Marlychois Alain SAGON.

Elle fait observer que sont aussi programmés le Salon du livre jeunesse, une journée consacrée à la musique le 24 mai et la journée « costumes et théâtre » le 28 juin, sachant qu'à cette dernière date a lieu la brocante de Marly. Elle souligne qu'il est très compliqué de programmer des événements en dehors des manifestations des villes à cette période.

Elle indique qu'elle a reçu la proposition gratuite de la création du personnage « Cryptor » issu d'un jeu en ligne. Elle précise que ce Cryptor personnalisé en Alexandre Dumas a été livré et fixé sur le banc en pierre, mais pas historique, situé près du jardin d'Haydée afin qu'il ne soit pas trop visible et que les visiteurs puissent le chercher au cours de leur visite. Le prestataire fait gratuitement la mise en ligne et la création du personnage qui est doté de l'intelligence artificielle ; ainsi, le public scanne un QR code et peut discuter avec Alexandre Dumas.

Elle évoque, pour finir, le jeu de plateau personnalisé, qui est une nouveauté. Elle explique qu'elle a rencontré le créateur de ce jeu, qu'il anime également. Elle précise que les parties durent systématiquement deux heures et que celles-ci regroupent six personnes et des enfants à partir de huit ans. Elle précise que rien n'est créé pour le moment et que cette personne est venue visiter le site afin d'adapter ses nombreuses idées au lieu, mais elle fait remarquer que c'est une expérience à tenter. Elle ajoute que ce jeu sera testé au moment des animations pour enfants à Pâques et durant le Salon du livre jeunesse.

Sans autres questions diverses, **la Présidente** lève la séance à 19h40.

## **Signatures :**

**Clarisse ZANN**  
Présidente du syndicat intercommunal

**Marie Claude CARLIER**  
Secrétaire de séance